

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 5 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt-six et le cinq juin à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 27 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

PRESENTS :

Paul-Marie BARTOLI, Florence AGUILAR, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Danielle Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Olinthe FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Christine PINNA, Patrick-François SANTINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Christopher CRIPSO à Jean-Jacques MONDOLONI, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Patrick-François SANTINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Danielle Santa DUVAL, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul Marie BARTOLI, Marie-Josèphe TRAMONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lidya WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Marie-Josée ANGLADE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment ses articles L.2121-15 à L.2121-18, L ;2121-26 et L.2122-17 ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2026-05-22-00002 du 22 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs seront convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au Code Electoral.

Seuls les délégués qui ont été élus dans les conseils municipaux peuvent voter aux sénatoriales.

Le nombre de délégués varie en fonction de la population de la commune.

En ce qui concerne la Commune de Propriano, dont le conseil municipal est composé de 27 membres, le nombre de délégués titulaires à élire est de 15 et le nombre de délégués suppléants est de 5.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de ces délégués.

Sont candidats pour être délégués, la liste suivante :

Titulaires :

- 1-BARTOLI Paul Marie
- 2-ETTORI Ghislaine
- 3-OLLANDINI Jean-Baptiste
- 4-TABERNER Elisabeth
- 5-COLONNA Michel
- 6-PIANELLI-CASANOVA Angélique
- 7-SCANAVINO François-Joseph
- 8-TRAMONI Marie-Josèphe
- 9-LEANDRI Ange-François
- 10-ISTRIA Colette
- 11-FAGGIANI Olinthe
- 12-CASSETARI-DONENICHINE Audrey
- 13-LECA-MONDOLONI Ange-François
- 14-WARTON Lydia
- 15-PETRELLI Paul

Suppléants :

- 1-PUTHOD-HONORE Myriam
- 2-MONDOLONI Jean-Jacques
- 3-DIGIACOMO Estelle
- 4-SANTINI Patrick-François
- 5-PINNA Christine

Délibération du Conseil Municipal du : 5 juin 2026 (SUITE)

MAIRIE

DE PROPRIANO

Il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité des voix :

- D'ELIRE la liste précitée comme délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

*Délibération transmise concomitamment au procès-verbal
selon les modalités non dématérialisées prescrites par la
Circulaire n°INTP2611651 C du 6 mai 2026.*

Fait à PROPRIANO, le 5 juin 2026

Le Maire



Paul Marie BARTOLI



La Secrétaire de séance



Marie-Josée ANGLADE